

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

10 juillet 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Pour être efficace, et tout particulièrement en matière de mobilités, une transition écologique réussie impose une vision globale. C'est pourquoi, à la politique des petits pas, je préfère celles de la complémentarité des enjeux et de la cohérence des actions. Or, Tours Métropole Val de Loire, qui met en œuvre une réflexion autour d'une réelle métamorphose de l'A10, affiche ainsi clairement sa volonté de faire de cet axe clivant du paysage métropolitain, une plateforme expérimentale où se jouent les mobilités de demain, l'aménagement de notre territoire et la réalité d'une vraie politique de décarbonation pour tous les habitants. Alors, bonne lecture de cette lettre d'info 42 et très bon week-end !

Philippe BRIAND
Président de Tours Métropole Val de Loire

TOURS METROPOLE S'ENGAGE AUX COTES DE SES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Tours Métropole Val de Loire a décidé de prendre des mesures concrètes en faveur des personnes en situation de handicap et a signé à ce titre en 2020 une convention de 3 ans avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention décline un plan d'actions en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans nos effectifs d'agents métropolitains.

Avec un plan financé à hauteur de **713 479 euros** par la métropole et une participation du FIPHFP de **320 273 euros**, c'est un engagement fort que les élus métropolitains ont souhaité prendre pour accompagner cette politique.

Deux axes ont été définis. D'une part, le maintien dans l'emploi des agents métropolitains en poste pour un montant de **473 573 euros**, d'autre part le recrutement de personnels qui se voit doté d'une enveloppe de **160 780 euros**. Le recrutement de personnel handicapé se fait également par la voie de l'apprentissage.

Cet engagement de la métropole se traduit également par un accompagnement individualisé de chaque agent en situation de handicap qui permettra d'adapter au mieux leur poste de travail à leur besoin.

UNE CONVENTION AUTOROUTE BAS CARBONE POUR DES AUTOROUTES PLUS PROPRES ET MOINS POLLUANTES

Tours Métropole Val de Loire est depuis des années investie dans la mise en œuvre d'une ambitieuse politique de décarbonation des mobilités. Le territoire a ainsi engagé de nombreuses actions visant à proposer des solutions de mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture : la poursuite du développement du réseau urbain de transports en commun, les réflexions pour améliorer sensiblement les dessertes ferroviaires, l'aménagement d'aires de covoiturage et de parkings-relais, l'accélération de la mise en œuvre du plan vélo 2030 constituent les principales interventions récentes.

Tours Métropole Val de Loire articule sa politique de mobilités avec des réflexions urbaines d'ampleur, ciblées en des lieux stratégiques, comme le secteur de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, le quartier de l'aéroport et les abords de certains nœuds autoroutiers.

Dans ce cadre, l'autoroute A10 apparait comme une opportunité pour aller plus loin dans cette stratégie et faire du corridor autoroutier non plus une fracture ou une nuisance mais une plateforme de nouvelles mobilités. C'est dans ce contexte que Tours Métropole Val de Loire et VINCI Autoroutes ont engagé depuis 2015 des réflexions communes sur la mobilité au sein du territoire métropolitain, il s'agit aujourd'hui de réaffirmer cette démarche commune par une convention.

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Cette convention fixe les grandes orientations pour 3 ans. Elle prévoit la conduite de plusieurs études et expérimentations permettant de définir des opérations pour répondre aux besoins de mobilités du territoire, dans une démarche de décarbonation de l'autoroute, pour un montant maximal annuel de **240 000 euros**. La réalisation des études prévues au titre de cette convention fera l'objet d'une répartition étudiée au cas par cas. Les études et projets opérationnels feront l'objet de conventions ad-hoc qui définiront de façon spécifique les objectifs, le rôle de chacun et les modalités de financement.

UNE ÉTUDE POUR UN NOUVEL ÉCHANGEUR SUR LE SECTEUR DE ROCHEPINARD

Dans ce cadre, la métropole a fait part de son souhait de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité technique pour la réalisation d'un échangeur à Tours sur le secteur de Rochepinard, afin d'améliorer la desserte des équipements métropolitains et de promouvoir l'intermodalité via un pôle d'échanges multimodal.

Cette étude vise à exposer les enjeux d'aménagement du territoire, les perspectives de développement local ainsi que les impacts du projet sur l'environnement. Elle comportera une analyse des déplacements actuels et projetés sur l'ensemble du secteur concerné, permettant de s'assurer de l'opportunité du projet, notamment au regard de l'amélioration de la desserte des équipements métropolitains. Cette étude fait l'objet d'une convention particulière, dans le cadre de la convention « Autoroutes Bas Carbone ».

Une autre étude concernant l'autoroute A10 à Chambray-lès-Tours est en cours d'étude, de manière à offrir une plateforme végétalisée et permettre la mise en œuvre d'un pôle multimodal.

CHIFFRES CLÉS : - 40 millions

C'est le montant de la réduction de la dette de Tours Métropole Val de Loire entre 2017 et 2020.

Depuis 2017, Tours Métropole Val de Loire a intégré la dette de l'eau et du crématorium (12,8M€) ; Le montant comprend également la dette du budget annexe des transports, devenu Syndicat des Mobilités de Touraine à compter de 2019, qui n'est pas institutionnellement la Métropole.

